

HUILE DE VASELINE CODEX EPAISSE
HUILE EPAISSE
1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification du produit	: Liquide.
Nom commercial	: HUILE DE VASELINE CODEX EPAISSE
Usage	: Industrie cosmétique Industrie pharmaceutique. Industriel. Industrie de l'alimentation. (FDA)
Identification de la société	: COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE 145 rue de Paris FR- 93013 Bobigny cedex FRANCE T: +33 (0)1 48 43 33 04
N° de téléphone en cas d'urgence	: ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59
Nom et fonction de la personne responsable	: Munier - ll.munier@interchimie.fr

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Symptômes liés à l'utilisation : Aucun(es) dans des conditions normales.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants : Ce produit n'est pas dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	Classification
huile minérale blanche (pétrole)	: 100 %	8042-47-5	232-455-8	232-455-8	-----

Formule du produit (INCI) : PARAFFINUM LIQUIDUM

Huile minérale hautement raffinée contient moins de 3% d'extrait DMQO selon la méthode IP346.

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours	: Consulter un médecin si une indisposition se développe.
- Inhalation	: Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau	: Laver la peau avec de l'eau savonneuse. Si le produit est injecté dans la peau, contacter un médecin immédiatement.
- Contact avec les yeux	: Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
- Ingestion	: Peut avoir un effet laxatif. Consulter un médecin si une indisposition se développe. Faire boire de l'eau si la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.
A l'intention du médecin	: Traitement symptomatique. Par absorption ou vomissement, danger de pénétration dans le poulmons.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produits de combustion dangereux	: Hydrocarbure. CO, SO
Prévention	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Agents d'extinction appropriés	: Poudre. Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau. Brouillard d'eau. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
Incendies avoisinants	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection contre l'incendie	: Porter un équipement de protection adéquat.
Procédures spéciales	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

HUILE DE VASELINE CODEX EPAISSE
HUILE EPAISSE
6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Les épandages peuvent être glissants.
Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Assurer une ventilation d'air appropriée.
- Précautions pour l'environnement** : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Méthodes de nettoyage** : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.
Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Stockage** : Eviter le PVC.
Utiliser des conteneurs en acier doux à forte densité en polyéthylène. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Température de conservation : 0-50°C
Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.
- Stockage - à l'abri de Manipulation** : Agents oxydants forts. Rayons directs du soleil. Chaleur.
Assurer une ventilation d'air appropriée.
Eviter la formation de nébulisats huileux.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection individuelle** : Eviter la formation de vapeur d'huile.
Ne pas respirer les vapeurs.
Mêmes mesures de sécurité qu'avec un produit chimique.
- Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Protection des mains** : Utilisez des gants en Néoprène ou en caoutchouc.
- Protection des yeux** : Lunettes.
- Limites d'exposition professionnelle** : ACGIH - VME : 5mg/m3 (brouillard)
ACGIH - STEL : 10mg/m3

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique à 20 °C** : Liquide.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Neutre.
- Point de fusion [°C]** : -9
- Point d'écoulement [°C]** : -30 (DIN ISO 3016)
- Point d'ébullition [°C]** : >280
- Densité** : 0.827-0.890 g/cm3 (DIN 51 757 D) 20°C
- Pression de vapeur [hPa]** : <0,1 (20°C)
- Viscosité à 40°C [mm2/s]** : Environ 70 (DIN 51 562 T1)
- Solubilité dans l'eau** : Insoluble.
- Solubilité** : Solution lipophile.
- Point d'éclair [°C]** : 266
- Temp. d'autoinflammation [°C]** : >320
- Limites d'explosivité inférieures [%]** : 0.45
- Limites d'explosivité supérieures [%]** : 4.5
- Log P octanol / eau à 20 °C** : >6

HUILE DE VASELINE CODEX EPAISSE
HUILE EPAISSE
10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Produits de décomposition dangereux** : Aucun(es) dans des conditions normales.
- Réactions dangereuses** : Agent oxydant.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë** : Considéré comme non toxique.
- Cutanée** : Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau. acné.
- Oculaire** : Vapeurs irritantes. possible en cas de contacts répétés
- Ingestion** : Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.
Peut provoquer une légère irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. en grande quantité.
Produit laxatif.
- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]** : >5000 Légèrement toxique à l'ingestion.
- Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]** : >5000 N'est pas supposé irritant.
- Inhalation (rat) CL50 [mg/kg]** : >5000 Légèrement toxique
- Sensibilisation** : Le produit ne provoque pas une sensibilisation cutanée.
- Cancérogénicité** : Aucun ingrédient repris dans cette section.
- Mutagénicité** : Aucun ingrédient repris dans cette section.
- Toxique pour la reproduction : fertilité** : Aucun ingrédient repris dans cette section.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Sur le produit** : Difficilement soluble dans l'eau. Elimination du produit présent dans l'eau par des procédés abiotiques, comme par exemple la séparation mécanique.
- Information relative aux effets écologiques** : Eviter le rejet dans l'environnement.
- Biodégradation [%]** : Très peu biodégradable.
- Potentiel de bio-accumulation** : Potentiellement bioaccumulable
- Sur les ingrédients** : Bactérie : EC 50 >10g/l (DIN 38 412 Teil8)
Poisson : LC20 > 100mg/l (OECD 203)

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Généralités** : Nettoyer l'équipement à l'eau chaude et au savon.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
- N° de déchet industriel** : 13 02 05 - Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale. (Déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux)

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Information générale** : Non classifié.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

HUILE DE VASELINE CODEX EPAISSE

HUILE EPAISSE

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (suite)

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Directive 2006/121/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Classification CE : huile minérale blanche (pétrole)

No CAS :008042-47-5

No CE :232-455-8

Numéro annexe :232-455-8

Exp

Etiquetage CE

Symbole(s) : Aucun(e).

Phrase(s) R : Aucun(e).

Phrase(s) S : Aucun(e).

Enregistrements : DSL (Domestic Substances List) au Canada
PICCS (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances) aux Philippines
KECI (Korea Existing Chemicals Inv.) en Corée
ENCS (Existing & New Chemicals Substances) au Japon :
AICS (the Australian Inventory of Chemical Substances) en Australie
IECS (Inventory of Existing Chemicals Substances in China)
TSCA (Toxic Substances Control Act) aux USA

Autres : Code sécurité sociale 36

Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques (SGH)**Classe de danger et code de catégorie****Etiquetage**• **Conseils de prudence**

• **Dangers pour la santé** : Aucun danger significatif.

16 AUTRES DONNÉES

Autres données : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document